



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame MOSQUERA Vanessa**  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf. : H914/2020 (corr. : VANGÉEN Florence)

N/Réf. : AA/MB/BXL22403\_686\_PU\_Haute\_201\_203

Annexe : /

Bruxelles, le 07/03/2022

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 201-203.

Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification de la devanture commerciale (régularisation).

**Avis de la CRMS**

Madame,

En réponse à votre courrier reçu le 08/02/2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 23/02/2022.

*Le bien est situé dans la zone de protection du Palais Minerve, transformé en cinéma en 1927 (ancien cinéma Rialto), classé comme monument.*

Il s'agit de d'une maison de commerce et de rapport du début du XXe siècle, de style éclectique, à façade en briques émaillées blanches avec alternance de bandeaux verts et balcons en fonte.



Vue de la devanture en 2009. © Google Street View



Vue de la devanture en 2014. © Google Street View

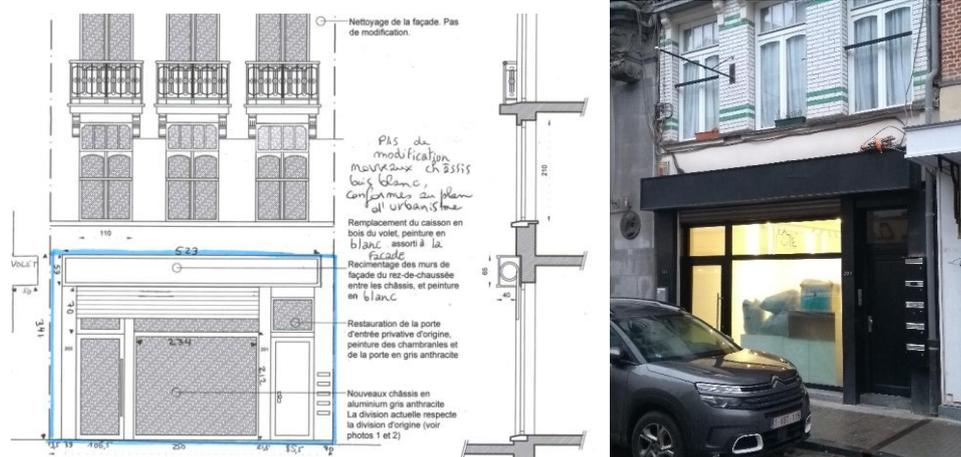


Vue de l'immeuble en février 2022.  
Photo CRMS.

## Analyse de la demande

La demande porte sur la régularisation de la devanture actuelle, qui a été posée suite à la démolition de l'ancienne qui fut détruite par un acte de vandalisme. La devanture actuelle comporte:

- Une porte d'accès aux logements du côté mitoyen droit, avec panneau plein en bois de couleur gris anthracite et une imposte vitrée)
- Une porte d'accès au commerce côté mitoyen gauche.
- Des châssis de vitrine en aluminium de couleur gris anthracite, avec division respectant la division d'origine
- Un caisson à volet en bois et un volet métallique ajouré.



A gauche élévation de la situation demandée à la régularisation. Image tirée du dossier.  
A droite photo de la devanture actuelle (Photo CRMS février 2022)

## Avis

La CRMS s'exprime favorablement sur la demande étant donné que la devanture n'a pas d'impact négatif sur le bien classé voisin. La mise en peinture blanche du caisson en bois et des trumeaux latéraux qui est prévue par la demande apportera plus de discrétion et une meilleure intégration de la devanture dans la façade. On veillera à effectuer cette intervention avec soin. Dans la mesure du possible, la CRMS préconise par ailleurs une meilleure intégration des boîtes aux lettres.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-Adjointe

S. DE BORGER  
Vice-Président

c.c.: [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels); [hlievre@urban.brussels](mailto:hlievre@urban.brussels); [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels); [gvandebrouck@urban.brussels](mailto:gvandebrouck@urban.brussels); [pjelli@urban.brussels](mailto:pjelli@urban.brussels); [dsourbi@urban.brussels](mailto:dsourbi@urban.brussels); [bannegarn@urban.brussels](mailto:bannegarn@urban.brussels); [florence.vangeem@brucity.be](mailto:florence.vangeem@brucity.be); [commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be); [urb.accueil@brucity.be](mailto:urb.accueil@brucity.be); [urb.pu-sv@brucity.be](mailto:urb.pu-sv@brucity.be); [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be); [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels); [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels); [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels); [urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels)